

Foire aux questions

Impacts sur le dispositif de veille sociale des Jeux olympiques et paralympiques

Accès aux périmètre de sécurité et questions relatives au PASS JEUX

1. *Je dispose d'un Pass Jeux pour moi-même et mon véhicule afin d'effectuer des maraudes. Puis-je transporter des publics non enregistrés au préalable dans mon véhicule ?*

Explications plus détaillées : les équipes véhiculées seront munies d'un laissez-passé après enregistrement sur la plateforme dédiée, toutefois il peut arriver qu'elles soient amenées à faire monter des personnes à bord des véhicules de maraudes : les publics à bord non enregistrés au préalable, impossible à prévoir en avance, pourront-ils être transportés ?

Réponse :

Zone SILT de la cérémonie d'ouverture du 18 au 26 juillet : toutes personnes entrant dans la zone ont besoin d'un Pass Jeux.

Zone rouge des sites de compétition : les passagers à bord du véhicule n'ont pas besoin du Pass Jeux dès lors que le conducteur/véhicule dispose d'un Pass Jeux.

2. *Je suis salarié d'une équipe mobile susceptible d'intervenir partout dans Paris. Mon Pass Jeux est-il limité à ma zone uniquement ou est-il également valable sur l'ensemble des périmètres de sécurité de la ville ?*

Réponse :

- Si je suis à pied/vélo :
 - Je n'ai pas besoin de Pass Jeux pour circuler dans les zones bleues et rouges. Circulation libre en zone rouge et bleue durant toute la durée des JOP.
 - Je dois demander un Pass jeux piéton pour accéder à la zone grise/SILT de protection autour de la cérémonie d'ouverture du 18 au 26 juillet inclus.
- Si je suis véhiculé :
 - Si ma maraude véhiculée patrouille dans une zone rouge, je demande un Pass jeux pour cette zone précise. Un Pass suffit par véhicule (chacun des membres de la maraude n'a pas besoin de faire un Pass, un seul Pass par équipage suffit).
 -

- Si ma maraude véhiculée patrouille dans plusieurs zones rouges, je demande un Pass « multi zone ». Un Pass suffit par véhicule.
- Si ma maraude véhiculée patrouille en zone bleue, je n'ai pas besoin de Pass et peux justifier par tout moyen de mon besoin d'accéder à la zone (lettre de mission de l'association par exemple).
- Zone grise (SILT) de la cérémonie d'ouverture du 18/07 au 26/07 : je n'ai pas accès à cette zone en véhicule.

3. Je suis chef de service d'une maraude véhiculée avec un parcours itinérant, en partie dans une zone rouge. Quelle adresse renseigner pour l'obtention de mon Pass et la circulation dans cette zone ?

Réponse :

Il convient d'indiquer l'adresse de destination dans la zone rouge et cocher la case « multi-sites ».

4. Je suis salarié d'un dispositif d'aide alimentaire et doit approvisionner un site de distribution. Un périmètre de sécurité "rouge" est installé sur une partie de mon trajet habituel : puis-je obtenir un laissez-passer pour traverser cette zone ?

Réponse :

Un périmètre rouge ne peut pas être traversé pour rejoindre un site qui ne se trouve pas dans ce périmètre.

Par principe, la circulation motorisée est interdite dans les périmètres rouges, sauf pour certains véhicules disposant d'une dérogation (validée grâce à l'obtention d'un Pass Jeux) qui doivent rejoindre un lieu situé dans le périmètre. Les salariés d'un dispositif d'aide alimentaire, se déplaçant en véhicule motorisé, s'ils disposent d'un Pass Jeux, peuvent donc rejoindre un site au sein de ce périmètre rouge.

S'ils doivent rallier un site qui n'est pas dans ce périmètre rouge (donc s'ils ne font que transiter par ce périmètre), ils doivent contourner ce périmètre rouge. Si le site ne se trouve pas dans un périmètre bleu, ils doivent également contourner ce périmètre bleu.

5. Je suis Parisien et me suis inscrit via la campagne "Faites vos jeux solidaires" de la Fabrique de la Solidarité en renfort sur un dispositif d'aide aux plus démunis : comment me rendre sur le site pour assurer ma mission de bénévolat ?

Réponse :

Pour organiser au mieux vos déplacements en transports en commun ou en voiture, nous vous invitons à consulter le site internet AnticiperlesJeux.gouv.fr

Les transports en véhicules motorisés (voiture principalement) sont déconseillés.

Si vous devez accéder au périmètre SILT de la cérémonie d'ouverture, vous devez impérativement faire une demande de PASS Jeux « piéton ».

Nous vous recommandons de demander une attestation de bénévolat à l'association pour laquelle vous assurez une mission afin de faciliter vos déplacements.

6. *Je suis une personne primo-arrivante en Île-de-France, en attente de mon rendez-vous en SPADA pour déposer une demande d'asile. En situation administrative précaire à Paris, je suis soumis à un contrôle d'identité en souhaitant rejoindre un accueil de jour situé en zone bleue. N'étant pas en mesure de justifier de mon autorisation de séjourner sur le territoire français, suis-je soumis à un risque particulier lié à ce contrôle ?*

Réponse :

La mise en place des périmètres de sécurité, (hors zone grise autour de la cérémonie d'ouverture, entre le 18 et le 26 juillet inclus qui fait l'objet d'un contrôle d'entrée systématique, l'entrée étant conditionnée à la présentation d'un Pass Jeux piéton pour toute personne souhaitant accéder, sans dérogation possible), n'a pas de conséquences sur les règles habituelles, c'est le droit commun qui s'applique.

Situation des personnes en situation de rue

7. *Je suis une personne installée sur le parcours d'une course mobile qui se tient pendant deux jours. Quelle prise en charge me sera proposée pendant ce laps de temps ?*

Réponse :

En dehors du trajet même de la course, la circulation piétonne ou à vélo reste libre. Dès lors, les personnes ne seront pas empêchées de circuler pendant ces épreuves.

Par ailleurs, toute personne en situation de détresse ou de vulnérabilité peut faire appel au 115 pour solliciter une place en hébergement.

8. *La course sur route du 27 Juillet au bois de Vincennes aura-t-elle un impact sur :*
- . *Les campements autour du Fort de Vincennes*
 - . *Les campements avenue de Nogent*
 - . *Les camionnettes installées à des fins de prostitution aux abords de la Route de la Pyramide*

Des évacuations sont-elles prévues ?

Explications détaillées : il est impératif de connaître l'attendu, mais également de sensibiliser dès à présent tous les habitants du bois sur le fait que les 24 et 27 juillet ils ne pourront ni sortir ni entrer dans le bois entre 13 heures et 21 heures.

Il y a également à connaître toujours pour le bois de Vincennes la conduite à prévoir pour les 30 camionnettes à des fins de prostitution, présentes Route de la Pyramide (demande de la DT 12 également).

Réponse :

Les jours de course sur route, un périmètre rouge d'interdiction de la circulation motorisée sera activé trois heures avant le début de l'épreuve et sera levé progressivement après le passage du dernier concurrent.

L'accès au périmètre rouge d'une épreuve sur route est possible à pied, vélo, trottinette mais interdit pour les véhicules, sauf cas d'urgence apprécié au point de passage par les forces de l'ordre. L'accès à ce périmètre rouge est donc très restreint et le besoin d'accéder s'appréciera au barrage de police, la justification de l'urgence pouvant être apportée par tout moyen.

En dehors du trajet même de la course, il n'y a pas d'enlèvement de véhicule de prévu.

S'agissant des habitants du bois, il n'y a pas de difficultés pour circuler dans le bois de Vincennes car il s'agit d'une zone d'interdiction des véhicules motorisés, la circulation piétonne ou à vélo restant libre.

9. *Quelle sera la doctrine de la préfecture de police et de la SNCF vis-à-vis des publics en gares et autour des gares ? Des évacuations sont-elles prévues ? Les contrôles d'identité seront-ils renforcés ?*

Réponse :

Un travail très étroit a été mené sur les distributions alimentaires pour, ponctuellement, relocaliser celles dont le fonctionnement aurait été trop altéré par la mise en place de périmètres.

Pour le reste, la présence policière sera naturellement très renforcée dans les transports en commun, aux fins de lutte contre le terrorisme et contre la délinquance.

10. *Les personnes à la rue ayant été évacuées dans le cadre de l'installation de la cérémonie d'ouverture (notamment aux abords des quais de Seine), pourront-elles se réinstaller post-cérémonie ?*

Réponse :

Une fois les périmètres retirés, il n'y aura plus de restrictions.

L'objectif premier du COTECH – hébergement d'urgence et veille sociale – est de pouvoir proposer des parcours de sorties de rue pour les personnes se trouvant sur les sites impactés par les JOP de Paris 2024. Il est donc important de pouvoir suivre ces personnes tout au long de leur parcours, les aider en leur proposant des solutions d'hébergement durable et les accompagner socialement dans la durée, par les services compétents, pour éviter un retour à des situations de rue.

Veille sociale

11. Quelles sont les principales évolutions des dispositifs de veille sociale cet été ? Quels sont les outils pour identifier les adaptations estivales des dispositifs de veille sociale ?

Comme chaque année, les services de la Ville de Paris et de la Préfecture d'Île de France ont mené un travail pour assurer la continuité estivale des dispositifs de veille sociale, enjeu renforcé cette année avec la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques. Par ailleurs, les services de la DRIHL et de la Ville de Paris ont mis en place, comme chaque année, un dispositif dédié en cas de fortes chaleurs.

Réponse (hébergement / accueils de jour) :

Au regard de la mise en place des périmètres de sécurité, différents dispositifs ont dû être déménagés :

- Hébergement d'urgence situé en zone SILT (cérémonie d'ouverture) :
 - ➔ Péniche du Cœur : orientation des 67 usagers de la Péniche sur le site de Médian 17, du 18 au 27 juillet ;
 - ➔ Péniche Fleuron St-Jean de l'Ordre de Malte (zone SILT) : 30 places hommes isolés d'une structure gérée par les Cité Caritas, du 18 au 27 juillet.
 - 3 accueils de jour en zone SILT (cérémonie d'ouverture) :
 - ➔ Halte femme de l'hôtel de ville du Samu social : les femmes en séjour stabilisé (41) sont autorisées par la Préfecture de police à être hébergées sur le site de l'hôtel de ville. La partie accueil de jour est déplacée dans le 20^e arrondissement, 9 passage des tourelles ;
 - ➔ Accueil de jour migrants de France Horizon : déplacé dans le 20^e, cité Aubry, du 18 juillet au 2 août ;
 - ➔ Accueil de jour les Amarres d'Aurore : les deux accueils de jour (public familles et migrants) sont délocalisés dans le 5^{ème} arrondissement, dans les locaux de Césure 13 rue Santeuil, du 18 au 28 juillet.

Les structures d'hébergement et de veille sociale ne sont pas impactées en zone rouge et bleue puisqu'il y a une libre circulation des piétons dans ces zones.

Réponse (aide alimentaire, bagageries/bains-douches) :

En matière d'aide alimentaire, le dispositif de continuité estivale a été renforcé :

- Ouverture estivale de l'ASPP Schoelcher et du restaurant solidaire Saint Blaise, nouveaux sites de restauration solidaire dans les 14^e et 20^e arrondissements.
- Renforcement de l'offre de restauration solidaire : 300 repas supplémentaires servis par les restaurants solidaires Parisiens
- Renforcement d'une offre d'aide alimentaire en diffus : Site de la Villette, Art and Food, Soupe de Nuit (19^e), Clos Feuquières (15^e), Une Chorba pour Tous (19^e)

En anticipation des JOP, les associations situées sur des périmètres de sécurité SILT et ROUGE ont été accompagnées dans l'adaptation de leurs dispositifs, avec plusieurs déplacements à noter :

- Déplacement des Camions des Restos du Cœur des 5^e et 7^e arrondissements sur des sites à proximité
- Déplacement de la distribution Linkee dans le 13^e arrondissement
- Déplacement de distributions alimentaires à Gare du Nord vers Gare de l'Est

A noter que dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la Ville de Paris et Paris 2024 permettront aux associations d'aide alimentaire de récupérer les « surplus » alimentaires des Jeux.

Pour retrouver les informations actualisées sur le dispositif estival de veille sociale :

Le Guide de la Solidarité : [Le guide « Solidarités » de l'été 2024 - Ville de Paris](#)

Le Soliguide : [Soliguide, le guide de la solidarité en ligne](#)

12. Je suis travailleuse sociale sur une structure d'accueil de jour qui propose de la domiciliation les personnes sans domicile stable. Une file d'attente se constitue devant mon site de domiciliation avant chaque ouverture. L'accueil étant situé en zone rouge, sera-t-il demandé de réguler de manière plus stricte cette file d'attente ?

Réponse :

En zone rouge, la circulation reste libre, sans contrôle et sans justificatif, pour les piétons et les cyclistes.

13. En tant que dispositif d'accueil situé dans ou à proximité d'une zone rouge, quelles informations / recommandations est-il convenu de renseigner aux personnes accueillies et accompagnées pour la période des JOP ?

Réponse :

Les zones concernées par un périmètre de sécurité rouge sont des zones de libre circulation des personnes.

Ces zones seront fortement fréquentées par les spectateurs et touristes venus pour les Jeux. En conséquence, un important dispositif de sécurité sera déployé.

Vous pouvez accompagner les personnes en leur indiquant les dates et horaires de fréquentation importante des zones ou encore de fermeture de certaines stations de métro, en consultant le site dédié : [Anticiper les Jeux](#)

La circulation à Paris sera plus compliquée certains jours, notamment pour la cérémonie d'ouverture le 26 juillet, et dans certaines zones concernées par des courses sur piste.

Pour plus d'informations :

- Cérémonie d'ouverture : [La cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Paris 2024 | Anticiper les Jeux](#)
- Courses sur route : [Les épreuves sur route pendant les Jeux Olympiques | Anticiper les Jeux](#)

Divers

14. Point Canicule : quelles sont les maraudes mobilisables en cas de canicule et les ESI/accueils de jours disponibles ?

Réponse :

Comme tous les étés, un recensement est en cours pour identifier les mesures exceptionnelles qui pourront être mises en place en cas de canicule pour les accueils de jour et les maraudes.

Concernant les maraudes, il y aura une augmentation du nombre de maraudes effectuées par certains opérateurs, et distribution de gourdes.

Concernant les accueils de jour, certains ouvriront pendant la pause méridienne et/ou en soirée.